

À l'attention des rédacteurs actualités

Le commissaire de l'enquête sur la médecine légale pédiatrique en Ontario va faire une déclaration publique le 18 juin 2007

TORONTO, le 24 mai /CNW/ - L'honorable Stephen Goudge, commissaire de l'enquête sur la médecine légale pédiatrique en Ontario, a annoncé aujourd'hui qu'il prononcera une déclaration publique afin de présenter les grandes lignes de son plan d'exécution de son mandat.

Le commissaire, l'honorable Stephen Goudge, prononcera sa déclaration, à 10 h, le 18 juin 2007, à l'hôtel Metropolitan, au 108, rue Chestnut, à Toronto. Sa déclaration sera ouverte au public et aux médias.

Le mandat de la Commission est de procéder à un examen et à une évaluation systématiques et de faire rapport sur les politiques, les méthodes, les pratiques, les mécanismes de responsabilisation et de surveillance, les mesures de contrôle de la qualité et les aspects institutionnels de la médecine légale pédiatrique en Ontario de 1981 à 2001 en ce qui concerne son exercice et son rôle dans les enquêtes et dans les instances criminelles. Le commissaire formulera des recommandations visant à combler les lacunes du système et à rétablir et à rehausser la confiance du public envers la médecine légale pédiatrique en Ontario.

Le mandat de la Commission ne lui permet pas de faire rapport sur des cas individuels qui ont fait ou feront l'objet d'une enquête ou de poursuites pénales. Toutefois, dans les jours qui ont suivi son discours et en août, des membres de la Commission rencontreront en privé des particuliers et des familles touchés par la pratique de la médecine légale pédiatrique en Ontario entre 1981 et 2001.

« Il me sera très utile de m'entretenir avec les personnes qui sont directement touchées pour m'aider à comprendre l'impact que les lacunes systématiques ont sur la vie des gens, a expliqué le commissaire Goudge. Ces réunions se dérouleront en privé afin de ne pas porter atteinte aux instances juridiques en cours et de respecter la nature intime et personnelle des questions qui seront abordées. Ces rencontres ne feront pas partie du processus d'audience formel. »

« La Commission veut pouvoir garantir que plus personne n'aura jamais à endurer l'horreur d'être accusé d'infractions pénales, de voir sa famille disloquée ou d'être condamné à tort à cause de conclusions ou de preuves de pathologie erronées. »

La Commission invite ceux et celles qui souhaiteraient rencontrer le commissaire à prendre contact avec la Commission, en toute confidentialité, le plus tôt possible, sur le site de la Commission à www.goudgeinquiry.ca ou par téléphone, au 416 212-6871. Des fonds pourraient être accordés par la Commission, au besoin.

La Commission d'enquête sur la médecine légale pédiatrique en Ontario a été établie par le gouvernement de l'Ontario, le 25 avril 2007, en vertu de la *Loi sur les enquêtes publiques*.

La Commission devrait remettre son rapport final et ses recommandations au procureur général au plus tard le 25 avril 2008.

La Commission a commencé son travail immédiatement après avoir été établie. Une équipe d'avocats se réunit afin d'examiner les documents pertinents, consulte les institutions clés et interroge les experts et témoins.

La Commission est en voie d'installer un bureau au 180, rue Dundas Ouest, à Toronto (Ontario).

Pour de plus amples renseignements sur l'enquête, veuillez visiter le site Web de la Commission d'enquête, à : www.goudgeinquiry.ca

Le décret établissant la Commission d'enquête est consultable à :

<http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/news/2007/20070425-pi-tr.asp>

Pour de plus amples renseignements ou pour organiser une entrevue avec l'avocat de la Commission : Peter Rehak, 416 212-6877